



Conditions de travail en Guadeloupe : Des contraintes plus physiques que rythmiques

Aux Antilles-Guyane, le rythme de travail est moins contraint qu'au niveau national mais les pénibilités physiques y sont plus fréquentes. En Guadeloupe, 36 % des salariés sont concernés par au moins trois contraintes physiques et 27 % par au moins trois contraintes de rythme. Les contraintes mécaniques sont plus pesantes que la pression temporelle. Par ailleurs, une organisation moins souple et des marges de manœuvre limitées côtoient une moindre formalisation des procédures et de meilleurs rapports sociaux journaliers. Les contraintes physiques affectent trois salariés sur quatre dans l'agriculture, et un sur deux dans la construction. Les ouvriers et les employés de commerce et services cumulent plus souvent les contraintes. Leurs emplois sont les plus exposés puisque les pénibilités physiques augmentent les risques d'accidents de travail.

Martine Camus, Insee

Dans un contexte de globalisation de l'économie, le monde du travail connaît, depuis plusieurs décennies, d'importantes évolutions, notamment organisationnelles et technologiques. Elles se traduisent en particulier par une intensification du travail et un renforcement du contrôle de gestion. Sans pouvoir échapper aux conséquences d'une économie de marché, la Guadeloupe, petite économie insulaire, reste encore relativement épargnée par de profondes mutations et le contexte de travail conserve en partie un caractère « artisanal ».

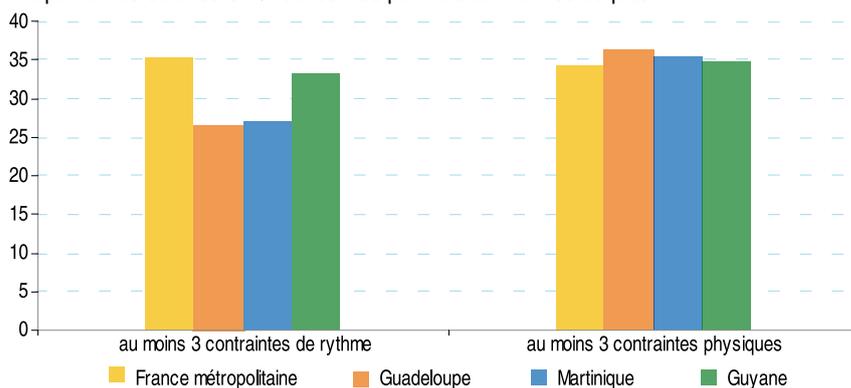
En Guadeloupe, les contraintes sont plus physiques ...

Aux Antilles-Guyane, les contraintes physiques impactent plus souvent les conditions de travail que les contraintes de rythme. En Guadeloupe, 36 % des salariés déclarent au moins trois contraintes¹ dans leur travail, soit 1,9 points de plus que le niveau national (figure 1).

La position debout prolongée constitue la principale pénibilité physique, 56 %

1 Des contraintes physiques plus fréquentes

Proportion de salariés en % concernés par trois contraintes ou plus



Champ : Salariés.

Source : Enquête Conditions de travail 2013.

Un tissu productif atypique dans les départements des Antilles-Guyane

Comparés au niveau national, les indicateurs reflètent un rythme de travail moins contraint aux Antilles-Guyane, alors qu'à l'inverse les pénibilités physiques sont plus fréquemment évoquées par les salariés. Seule la Guyane affiche des contraintes de rythme plus importantes. Néanmoins, les résultats des trois départements français d'Amérique (DFA) sont proches en raison des similitudes du tissu productif et de l'emploi salarié. L'insularité, l'exiguïté des territoires et l'étroitesse du marché handicapent l'activité économique qui se caractérise par une majorité de petites entreprises, une prédominance du secteur tertiaire et une forte présence de la fonction publique. La structure de l'économie locale diffère de celle de la métropole et explique en partie les divergences de ressenti des conditions de travail.

¹ Parmi les contraintes physiques suivantes : rester longtemps debout, rester longtemps dans une posture pénible, effectuer des déplacements à pied longs ou fréquents, devoir porter ou déplacer des charges lourdes, subir des secousses ou des vibrations.

des salariés guadeloupéens y sont confrontés. Cette proportion dépasse le niveau national de cinq points, comme les deux autres contraintes les plus citées : postures pénibles et déplacements longs ou fréquents affectent 40 % des salariés.

Néanmoins, les risques professionnels sont moins fortement ressentis en Guadeloupe, les salariés se sentent moins exposés aux accidents et peu concernés par la manipulation de produits dangereux. La part de salariés gênés par un environnement bruyant est moindre en Guadeloupe, alors qu'à l'inverse, hommes et femmes sont plus fréquemment soumis à une mauvaise qualité de l'air au travail, surtout dans les emplois du nettoyage/entretien et dans certains métiers de type artisanal (jardiniers, maçons, livreurs...)

...que rythmiques

En Guadeloupe, 27 % des salariés déclarent au moins trois contraintes de rythme², soit huit points de moins qu'au niveau national. Cet écart n'est pas lié à la structure productive régionale (- 2 points), mais à un effet propre à la région (- 6 points) (*méthode*). Dans des économies peu concurrentielles comme aux Antilles-Guyane, la pression temporelle, qu'elle soit de type marchande ou industrielle, est moins fortement ressentie. En Guadeloupe, l'activité économique présentielle, qui regroupe les activités orientées vers la satisfaction de la population présente sur le territoire, qu'elle soit résidente ou touriste, est importante et les exportations ne représentent que 6 % de la production locale. Ainsi, territoire et marché restreint expliquent la moindre pression ressentie face aux demandes extérieures. De même, les contraintes liées au respect des normes et des délais de production, qui impactent fréquemment le secteur industriel, reste minoritaires en Guadeloupe. En effet, l'industrie guadeloupéenne, peu développée, rassemble en proportion deux fois moins de salariés qu'au niveau national (7 % contre 15 % en France).

A l'inverse des contraintes temporelles, les contraintes de rythme de type « mécaniques » restent plus fréquentes qu'au niveau national. Plutôt caractéristiques des emplois industriels dans les années 80, les contraintes liées à la cadence d'une machine ou au déplacement d'un produit (ou d'une pièce) touchent de nos jours d'autres types d'emplois. En Guadeloupe, comme dans les autres DFA, le phénomène est amplifié par la proportion importante d'emplois peu qualifiés, en particulier dans le commerce et les services. Bien que de type artisanal, ces emplois restent souvent soumis à des rythmes mécanisés.

Le rythme de travail est également déterminé par d'autres types de contraintes. Comme en France, 29 % des salariés de Guadeloupe font l'objet de « contraintes ou

surveillances de la hiérarchie ». Cela étant, les contrôles ou suivis informatisés sont moins développés qu'au niveau national, ils ne concernent qu'un quart des salariés en Guadeloupe. Enfin, la part importante de petites entreprises contribue à alléger les contraintes liées à l'interdépendance des collègues au travail.

Un cadre de travail plus rigide...

En 2013, les marges d'initiative sont faibles en Guadeloupe. Les consignes en particulier laissent peu de latitude aux salariés : 44 % d'entre eux appliquent strictement les consignes, alors qu'ils sont 33 % au niveau national. Intérêt du travail et capacités d'initiative étant liés, une part plus faible de salariés a le sentiment d'apprendre de nouvelles choses (*figure 2*). Au niveau national, les marges de manœuvre des salariés ont diminué, sauf pour les ouvriers non spécialisés.

En parallèle des indicateurs de contraintes, d'autres critères illustrent l'intensification de la charge des postes de travail. Comme au niveau national, 40 % des salariés guadeloupéens déclarent « ne pas pouvoir quitter leur travail des yeux ». Par ailleurs, ils ne sont qu'un sur deux à de-

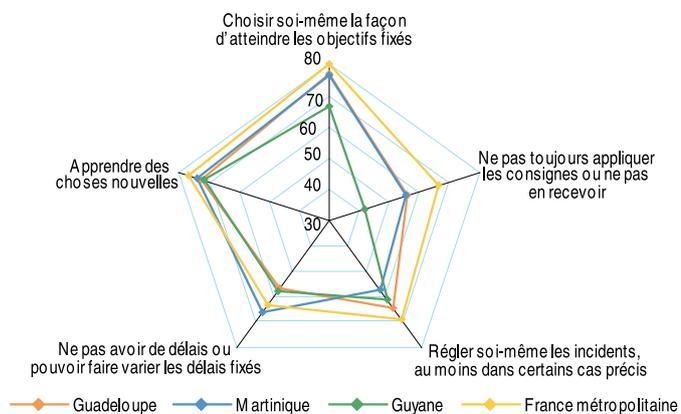
voir « modifier les priorités dans leur travail ou changer de poste en fonction des besoins de l'entreprise », alors que cette contrainte concerne six salariés sur dix au niveau national.

Si la part des salariés obligés de « toujours ou souvent se dépêcher » diminue en métropole, elle s'établit, en Guadeloupe, à neuf points sous le niveau national. Ces éléments reflètent un environnement de travail encore « traditionnel », lié à un tissu productif peu soumis aux impératifs d'une économie concurrentielle ou intégrée. Composé en majorité de petites entreprises, le tissu productif est plus orienté vers la sphère présentielle (72 %) qu'en moyenne nationale (67 %). Ces caractéristiques influent sur les conditions de travail : une organisation du temps de travail moins souple et des marges de manœuvre plus limitées côtoient une moindre formalisation des procédures.

Aux Antilles-Guyane, les salariés disposent de moins de souplesse dans l'organisation de leur journée de travail. Plus développés que dans les autres DFA, horaires variables et horaires à la carte restent moins fréquents en Guadeloupe qu'au niveau national. Six salariés guadeloupéens sur dix ont des horaires de travail fixes (cinq sur dix en métropole) (*figure3*).

2 Une application des consignes plus stricte

Part des salariés déclarant (en %)



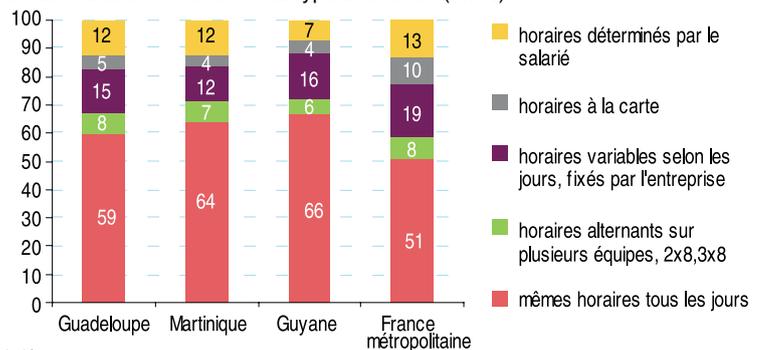
Note de lecture : Au niveau national, 80 % des salariés peuvent choisir eux-mêmes la façon d'atteindre les objectifs fixés, ils ne sont que 77 % en Guadeloupe et en Martinique et 66 % en Guyane.

Champ : Salariés.

Source : Enquête Conditions de travail 2013.

3 Six salariés sur dix effectuent les mêmes horaires chaque jour

Répartition des salariés en fonction du type d'horaires (en %)



Champ : Salariés.

Source : Enquête Conditions de travail 2013.

²Parmi les contraintes de rythme suivantes : des demandes extérieures dont celles obligeant à une réponse immédiate, des normes de production à satisfaire en une journée ou en une heure, le déplacement automatique d'un produit ou d'une pièce, la cadence automatique d'une machine, d'autres contraintes techniques, les contraintes ou surveillances permanentes exercées par la hiérarchie, la dépendance immédiate vis-à-vis des collègues.

...mais moins formalisé

Liés en partie à la prépondérance des micro-entreprises aux Antilles-Guyane, les indicateurs soulignent moins de formalisation dans le travail. En effet, les outils développés dans certaines grosses structures (tableaux de bord, outils de performance,...) peuvent s'avérer difficilement adaptables aux petites entreprises, qui disposent de peu de moyens pour les mettre en œuvre. Par ailleurs, les préoccupations de ces dirigeants de petites entreprises restent en premier lieu centrées sur des relations directes et de proximité avec leurs partenaires et leurs salariés, garants du fonctionnement optimal de l'entreprise.

Ainsi, en Guadeloupe, suivre des procédures de qualité ou atteindre des objectifs chiffrés précis sont moins souvent imposés aux salariés. La pratique des entretiens d'évaluation se situe actuellement au niveau national de 2005 (44 % des salariés concernés) et les discussions collectives sur l'organisation du travail sont localement moins répandues (69 % des salariés).

Néanmoins, les possibilités de coopération entre collègues sont aussi importantes qu'en France métropolitaine et l'entraide semble constituer un atout dans le travail. Les rapports sociaux journaliers semblent de meilleure qualité puisque les situations de tension sont moins fréquentes, que ce soit avec les collègues ou la hiérarchie. Cette caractéristique se retrouve également dans les rapports avec le public. Les trois quarts des salariés travaillent au contact du public et, alors que l'intensité émotionnelle au travail progresse au niveau national, les salariés de Guadeloupe sont plus souvent confrontés à des situations difficiles mais semblent avoir moins de difficultés à les gérer.

Agriculture et BTP : secteurs plus exposés aux contraintes

L'agriculture et la construction rassemblent les emplois les plus contraints (figure 4). Le phénomène est accentué en Guadeloupe puisque, dans ces secteurs, les contraintes physiques suivent la tendance nationale alors que les contraintes de rythme sont plus prononcées. Cependant le poids de ces secteurs reste faible dans l'économie nationale et plus encore localement : l'agriculture regroupe seulement 0,7 % des salariés en Guadeloupe (1,1 % au niveau national) et la construction 6,0 % (6,5 % au niveau national). En Guadeloupe, à l'inverse du niveau national, les salariés de l'industrie sont plus affectés par des pénibilités physiques que par les contraintes de rythme. Enfin, les salariés du tertiaire sont soumis à des contraintes plus faibles que les autres secteurs d'activité.

Les ouvriers et employés de commerce sont les plus contraints

Par catégorie socioprofessionnelle, les ouvriers sont les plus fréquemment concernés, et en particulier les hommes, surreprésentés dans cette catégorie (figure 5). Plus exposés, ils cumulent souvent contraintes de rythme et contraintes physiques, particulièrement dans l'agriculture et la construction. Une topographie accidentée, des aléas climatiques plus fréquents qu'en métropole et une sous mécanisation des petits chantiers augmentent les difficultés et expliqueraient en partie le ressenti. Les ouvriers du secteur public, rattachés au secteur tertiaire, se déclarent plus impactés que leurs collègues du privé. Peu nombreux, ils ne représentent que 11,0 % des ouvriers.

Les employés de commerce et de service constituent la deuxième catégorie socioprofessionnelle la plus touchée. Dans une moindre mesure, ils subissent les mêmes contraintes que les ouvriers, en particulier au niveau des pénibilités physiques. Les trois quarts d'entre eux subissent des sta-

tions debout prolongées, et la moitié des déplacements fréquents, un port de charges et des postures pénibles. Dans le secteur privé, les services directs aux particuliers emploient la moitié des salariés concernés, le commerce et l'hôtellerie-restauration 40,0 %. Les emplois d'agents de service sont les principaux concernés du secteur public (8 salariés sur 10).

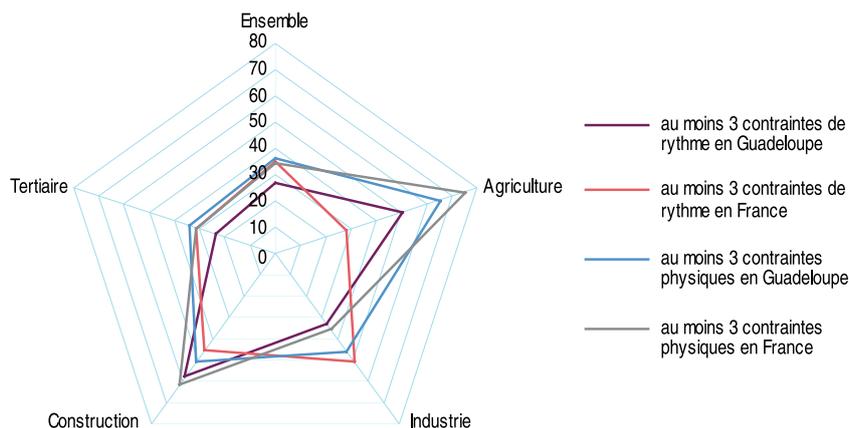
Les salariés soumis aux contraintes physiques plus exposés aux accidents

En Guadeloupe, 9 % des salariés déclarent que « dans les douze mois, ils ont eu un accident de travail, même bénin, qui les a obligés à se faire soigner », mais les trois quarts d'entre eux estiment être exposés à un risque d'accident, les emplois plus contraints étant les plus touchés. Les employés de commerce et services ainsi que les ouvriers concentrent respectivement le tiers des accidents (35,0 % et 31,0 %).

La moitié des accidents nécessite un arrêt de travail. La contrainte physique est le facteur qui augmente le plus la probabilité

4 Des conditions de travail plus difficiles dans l'agriculture et la construction

Proportion de salariés déclarant au moins 3 contraintes de rythme, par secteur d'activité (en %)

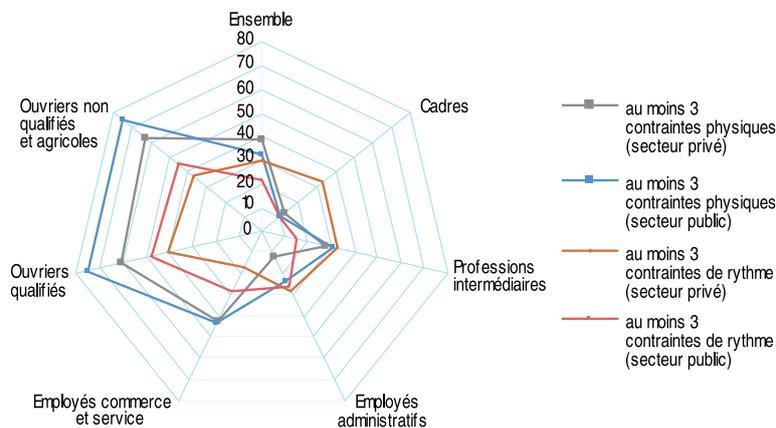


Note de lecture : dans l'agriculture, 76% des salariés déclarent au moins 3 contraintes physiques en France, 66 % en Guadeloupe. Champ : Salariés.

Source : Enquête Conditions de travail 2013.

5 Ouvriers et employés de commerce et services restent les plus exposés

Proportion de salariés déclarant au moins trois contraintes par catégorie socioprofessionnelle et secteur (en %)



Champ : Salariés.

Source : Enquête Conditions de travail 2013.

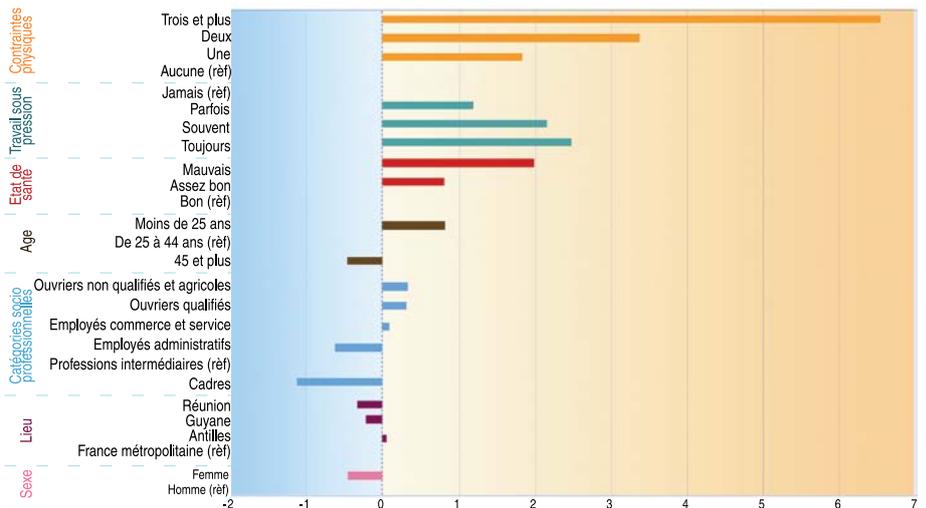
de déclarer un accident. Toutes caractéristiques identiques par ailleurs, les salariés soumis à au moins trois contraintes physiques ont un risque quatre fois plus élevé d'être victimes d'un accident de travail que le profil de référence (un homme métropolitain âgé entre 25 et 44 ans, en bonne santé, exerçant une profession intermédiaire sans contrainte ni pression) (figure 6).

L'état de santé et le fait de travailler sous pression doublent le risque d'avoir un accident.

L'âge et la catégorie socioprofessionnelle sont également des facteurs déterminants : par rapport au profil de référence, et toutes caractéristiques identiques par ailleurs, la probabilité d'accident est 1,4 fois plus forte pour les ouvriers et presque deux fois moins élevée pour les cadres. Le secteur d'activité et la région influent peu sur la survenue des accidents. ■

6 Contraintes physiques, mauvais état de santé et travail sous pression accentuent les risques d'accidents du travail

Les principaux déterminants dans la survenue des accidents de travail



Note de lecture : un salarié ayant des contraintes physiques importantes dans son travail (trois et plus) a une probabilité supérieure de 6,4 points à celle de l'individu de référence d'être victime d'un accident de travail toutes choses égales par ailleurs (i.e. toutes les autres caractéristiques du salarié restant identiques). L'individu de référence a les caractéristiques suivantes : un homme travaillant en France métropolitaine, sans contrainte physique dans son travail, avec un bon état de santé, âgé de 25 à 44 ans, exerçant une profession intermédiaire et ne travaillant jamais sous pression.

Source : Enquête Conditions de travail 2013.

Source et Méthode

L'enquête 2013, sixième édition au niveau national, s'inscrit dans la continuité des éditions précédentes. L'enquête et son analyse visent à enrichir le socle de connaissance sur le thème des conditions de travail. D'initiative nationale, elle est menée par l'Insee sous maîtrise d'ouvrage du ministère du travail et à l'initiative de la Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques (DARES). La reconduction, tous les 7 ans, de cette enquête permet de disposer de la profondeur temporelle nécessaire pour apprécier les évolutions récentes.

Elle vise à cerner au plus près le travail réel tel qu'il est perçu par le travailleur et non pas le travail prescrit tel qu'il peut être décrit par l'entreprise ou l'employeur. La mesure des conditions de travail passe par les déclarations des salariés. Mais il ne s'agit pas, pour autant, d'enquêtes d'opinion. Les questions posées sont aussi factuelles que possible. Assez souvent, les salariés doivent apprécier s'ils sont soumis aux contraintes qui leur sont citées ou apprécient un nombre d'événements auxquels ils sont soumis ou encore l'intensité de la contrainte.

Pour la première fois, l'enquête couvre en 2013 quatre départements d'Outre-mer (Martinique, Guyane, Guadeloupe et La Réunion). Réalisée en partenariat avec des acteurs publics régionaux, l'extension régionale de l'enquête permet de disposer également d'une information exploitable au niveau régional. Elle est réalisée en « face à face » auprès d'un échantillon d'environ 28 000 enquêtés, l'extension régionale porte sur environ 2000 ménages par département. L'échantillon est tiré dans les résultats des enquêtes annuelles de recensement de l'Insee. Le champ de ces enquêtes inclut l'ensemble des ménages ordinaires et vise l'ensemble des actifs occupés, en France métropolitaine et dans les DOM. Les résultats présentés concernent le volet « actifs occupés » de l'enquête et portent sur le champ des salariés.

Analyse économétrique

La méthode utilisée pour mettre en évidence les différents déterminants des accidents de travail est la régression logistique. La variable modélisée est une indicatrice de la survenue d'un accident de travail dans les douze derniers mois qui ont nécessité des soins.

Les variables explicatives retenues dans le modèle sont les suivantes : nombre de contraintes physiques, travail sous pression, état de santé, âge et sexe du salarié, catégorie socioprofessionnelle lieu de travail.

Insee Guadeloupe

41, rue Bébian
97158 Pointe-à-Pitre Cédex

Directeur de la publication :

Didier Blaizeau

Rédactrice en chef :

Béatrice Céleste

Mise en page :

Typhenn LADIRE

ISSN : 2416-8106

© Insee 2015

Pour en savoir plus

- ARACT : Les très petites entreprises : une équation à plusieurs inconnues - Travail et changements - Bimestriel du réseau Anact-Aract pour l'amélioration des conditions de travail - n° 356 septembre-octobre 2014.
- Bué J., Coutrot T., Guignon N., DARES : L'évolution des conditions de travail (1991-2005) - INSEE REFERENCES - L'emploi, nouveaux enjeux - Édition 2008.
- Algava E. : « Conditions de travail - Reprise de l'intensification du travail chez les salariés » - Dares, Analyses, n°049, juillet 2014.
- Greenan N., Kalugina E., Walkowiak E., « La dégradation de la qualité de vie au travail en Europe entre 1995 et 2005 », Le 4 pages du CEE, septembre 2011, numéro 84.
- Collège d'expertise sur le suivi statistique des risques psychosociaux « Mesurer les facteurs psychosociaux de risque au travail pour les maîtriser » Rapport final , avril 2011.
- Thioux E., « Le tissu productif guadeloupéen : des petites aux grandes entreprises », Insee, AntianEchos, n°30, avril 2013.
- Thioux E., « Le tissu productif martiniquais : des petites aux grandes entreprises », Insee, AntianEchos, n°31, avril 2013.
- Thioux E., « Le tissu productif guyanais : des petites aux grandes entreprises », Insee, AntianEchos, n°32, avril 2013.

